



SIVOM DE LA BURE
2 place de la Patte d'Oie
31370 RIEUMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA BURE**

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 15

Absents : 12

Procurations : 2

Votants : 17

Date de la convocation : 08/02/2022

SEANCE DU 15 FEVRIER 2022

N° 2022-15-02-004

L'an deux mille vingt deux, le quinze février à 20 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Halle aux Marchands à Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

Etaient Présents : Alain FOURIGNAN, William LARRIEU, Serge BONNEMAISON, Gilbert PAGAN, Chantal FABRE, Marie-Pierre JULIEN, Patricia TOUROLLE, Corinne PAYSSERAND, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Thierry CHANTRAN, Rémi MANGIN, Jean-Luc BOULAY, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Martine LABARRERE.

Etaient absents : Christine FERRE, Isabelle AVERLANT, Marc HAVRANEX, Sébastien POGGIALI, Ludovic THOMAS, Eric CASTILLON, Olivier LEDUC, Martine LEZAT, Stéphanie BILLIET, Louise GASTON, Christophe GIRAUD, Amandine ROUQUETTE.

Ayant Donné procuration : Stéphanie BILLET à Monsieur Thierry CHANTRAN et Louise GASTON à Monsieur Rémi MANGIN

A été désigné secrétaire de séance : Thierry CHANTRAN

Assistante de séance : Isabelle MONTEMBAULT

OBJET :
DELIBERATION RECTIFICATIVE A LA DELIBERATION N° 2021.14.12.032
DM N° 4 – VIREMENTS DE CREDITS

Madame la Présidente expose :

Par délibération n° 2021.14.12.032, le Comité Syndical a adopté la Décision Modificative n° 4 au BP 2021.

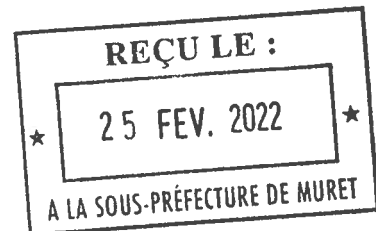
Début février 2022, lors du contrôle effectué pour l'établissement du Compte de Gestion, la Trésorerie de Carbone nous a fait part d'une erreur dans la Décision Modificative. En effet, des crédits ayant été enlevés sur le chapitre 042 en section de fonctionnement, il convenait également de réduire le chapitre 040 en section d'investissement.

De plus, afin que la section d'investissement du BP 2021 soit équilibrée tant en dépenses qu'en recettes, des crédits ayant été diminués en recettes d'investissement, il convenait de réduire également les dépenses d'investissement.

Aussi, afin de rétablir l'erreur et de mettre en conformité la DM 4, il convient de prendre une délibération rectificative.

Le Comité Syndical, après avoir oui et délibéré :

- **Adopte** la DM n° 4 du BP 2021 comme suit :



	DEPENSES		RECETTES	
	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre 011				
60612 - Electricité	6 000.00 €			
60623 - Alimentation	7 000.00 €			
60632 – Fourniture d'entretien	7 000.00 €			
Chapitre 68				
D – 6815 – Dotation aux prévisions pour risques	2 302.00 €			
Chapitre 012		8 000.00 €		
Chapitre 042				
6811 – Dotations aux amortissements		12 000.00 €		
Chapitre 022				
022 – Dépenses imprévues		2 302.00 €		
TOTAL	22 302.00 €	22 302.00 €		
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre 040				
28184 – Mobilier				12 000.00
Chapitre 21				
2158 – Autres matériels et outillages		4 000.00 €		
2184 – Mobilier		8 000.00 €		
TOTAL		12 000.00 €		12 000.00 €

- **Prend acte** que cette délibération rectifie la délibération n° 2021.14.12.032 et par là-même l'annule et la remplace.
- **Mandate** Madame la Présidente pour régler toutes les démarches administratives, financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 15 février 2022
 Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme et exécutoire par Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ, Présidente du SIVOM de la Bure, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 23 février 2022 et de sa publication le 23 février 2022.

Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ
 Présidente

